

# FORMATION AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE (TFP APS)



## PUBLIC CONCERNE

Tout public.

Groupe de 12 personnes maximum.

## PREREQUIS :

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS

Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter

**DUREE :** 175 heures + examen  
26 jours

## METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES : En présentiel

Exposés débats, Études de cas  
Mises en application des savoirs

Utilisation de nouvelles technologies de communications

Centre de formation entièrement équipé  
Tablettes individuelles pour l'examen QCU  
Contrôle journalier des acquis par questions  
orales **ou** QCU

Livre APS de ICONÉ GRAPHIC

**LIEU :** Notre centre de formation à Nevers

**DELAI D'ACCES :** Voir le  
calendrier des sessions sur le site  
internet de BFI&ST

## MODALITES D'ACCES :

Inscription et processus mis en  
route dès la proposition tarifaire  
acceptée par le retour du devis  
signé.

## PERSONNE EN SITUATION

**DE HANDICAP :** Nous  
consulter.

**TARIF :** Sur devis ou inscription par le CPF

RNCP N° de fiche RNCP36648  
Agent de prévention et de  
sécurité

Date de début des parcours  
certifiants : 01/07/2022

Date d'échéance de

l'enregistrement : 01/07/2027

Certificateur ASSOCIATION POUR  
LE DEVELOPPEMENT DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
DANS LA BRANCHE SECURITE  
PRIVEE (ADEF)

Création 01/2020  
MAJ 02-2024

## OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances et compétences règlementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité.

## OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

Votre carte professionnelle est valable 5 ans sur tout le territoire national et doit être renouvelée 3 mois avant sa date de fin de validité. Les demandes adressées plus de 6 mois avant la date d'expiration ne seront pas prises en compte.

Conformément à l'article 8 du décret n°2017-606 du 21 avril 2017 relatifs aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité

## CONTENU DE LA FORMATION :

### Module 1 : Socle de base

- Compétence 1 : UV1 Secourisme (SST) : Gestion des premiers secours
- Compétence 2 : UV2 Environnement juridique de la sécurité privée
- Compétence 3 : UV3 Gestion des conflits : Gestion des risques et des situations conflictuelles
- Compétence 4 : UV4 Stratégique : Transmission des consignes et informations

### Module 2 : Module complémentaire APS

- Compétence 1 : UV5 Gérer les conflits
- Compétence 2 : UV6 Maîtriser les mesures d'inspection filtrage
- Compétence 3 : UV7 Sensibilisation aux Risques terroristes
- Compétence 4 : UV8 Risques professionnel
- Compétence 5 : UV9 Palpation de sécurité et inspection des bagages
- Compétence 6 : UV10 Surveillance par moyens électroniques de sécurité
- Compétence 7 : UV11 Gestion des risques
- Compétence 8 : UV12 Evènementiel
- Compétence 9 : UV13 Gestion des situations conflictuelles dégradées
- Compétence 10 : UV14 Industriel spécifique

**ÉVALUATION :** Lors de la formation des **qcu** seront réalisés régulièrement pour une évaluation formative

**CERTIFICATION :** Examen composé d'un QCU sur 14 UV et d'une épreuve pratique.

**FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION :** Délivrance du certificat par l'ADEF